

MICROFINANCE ILLÉGALE AU TOGO

Le ministre Barcola sonne l'alerte et menace les structures clandestines

#3



Magnan Libéré

Hebdomadaire togolais satirique d'information et d'analyse | 20ème année

N°864 du 25 novembre 2026 - Prix 250 CFA

L'actualité en continu, sur notre site internet www.magnan-libere.tg

NATIONAL

DÉGUERPISSEMENT DES TROTTOIRS ILLÉGALEMENT OCCUPÉS

#7

L'ultime délai de tolérance jusqu'au 15 janvier 2027



La libération du domaine public dans le Grand Lomé va entrer dans une nouvelle phase. Face aux préoccupations exprimées par les commerçants et les autres occupants, le comité ad hoc chargé de lutter contre l'occupation anarchique a décidé d'accorder un ultime délai de tolérance jusqu'au 15 janvier 2027. Cette décision intervient alors que l'échéance initiale était fixée ce vendredi 20 novembre 2026.

TOGO - FMI

UNE CINQUIÈME REVUE MENÉE DANS UN CLIMAT DE CONFIANCE ET DE PROGRÈS

#4

Un partenariat solide au service du peuple togolais

La mission du Fonds monétaire international (FMI) conduite à Lomé du 9 au 20 novembre 2026 par M. Manrique Saenz s'est achevée dans un climat de dialogue constructif, de coopération étroite et de progrès notables, au titre de la cinquième revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC).

L'ALERTE DU (CERT.TG) DANS LES OREILLES DE SOURD

Après CBC, Lotofull, AnoVest, NectarPro et Shoperol : les plateformes à éviter au Togo

#3



AFFAIRE BINTOU SALAMI À CHICAGO :

LE SUSPECT DU MEURTRE IDENTIFIÉ, DEUX FUSILLADES LIÉES PAR LES ENQUÊTEURS

#6

Carnet

Les mêmes stratégies pour les mêmes résultats

La scène politique togolaise donne parfois l'impression d'assister à un scénario dont les épisodes se succèdent sans véritable changement de fond. Les acteurs restent les mêmes, les discours se ressemblent et les annonces de durcissement reviennent avec une régularité remarquable.

Vendredi, les responsables du Cadre national de concertation pour le changement (CNCC), regroupant notamment l'ANC, les FDR, le PSR et l'ADDI, ont de nouveau annoncé une intensification de leur mobilisation politique. Leur ambition affichée reste la même : «reconquérir les libertés et rétablir la souveraineté du peuple». Un discours qui s'inscrit dans une rhétorique désormais bien connue de l'opinion publique.

Mais une question mérite d'être posée : combien de fois faut-il annoncer l'intensification d'une lutte pour démontrer qu'une nouvelle dynamique est réellement engagée ? Le CNCC donne rendez-vous à ses sympathisants le 13 décembre prochain à Lomé. Le rassemblement annoncé entend contester la Constitution de la Ve République et remettre au centre du débat les questions de libertés et de souveraineté nationale.

Cette initiative intervient après les difficultés rencontrées lors du rassemblement du 8 novembre dernier à Tsévié, que les organisateurs attribuent aux entraves des autorités. Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC, a notamment réaffirmé que ces événements ne remettraient pas en cause leur détermination. Paul Dodji Apévon, des FDR, et Aimé Gogué, de l'ADDI, ont également renouvelé leur engagement dans cette contestationIl faut reconnaître aux responsables du CNCC une certaine constance dans leurs positions. Mais la constance ne saurait remplacer l'innovation politique.

Et la détermination, aussi souvent proclamée soit-elle, ne constitue pas automatiquement une stratégie gagnante. À force de promettre une nouvelle intensification, on finit par donner l'impression que l'intensification elle-même est devenue le programme politique.

Le véritable enjeu pour une opposition ne consiste pas seulement à dénoncer les institutions ou à multiplier les appels à la mobilisation. Il est aussi de convaincre, de proposer et de démontrer sa capacité à porter une vision alternative du pays. Or, les mêmes formules, les mêmes références et les mêmes méthodes peuvent difficilement produire indéfiniment des résultats différents.

Pendant que le Togo poursuit son cheminement institutionnel, certains responsables semblent encore consacrer une énergie considérable à contester une architecture politique dont les fondements sont désormais établis. La contestation est un droit politique. Mais elle gagne en crédibilité lorsqu'elle s'accompagne d'une réflexion sérieuse sur les réalités nationales et les perspectives d'avenir.

Le rendez-vous du 13 décembre sera donc un nouveau test pour le CNCC. Il permettra surtout de mesurer sa capacité à transformer ses déclarations en véritable dynamique politique.Car, en politique, répéter que l'on va intensifier la lutte ne suffit pas. À un moment donné, il faut encore convaincre que l'on sait où l'on va.

PAPR 2

Le désenclavement rural au cœur d'un investissement de 35,54 milliards de francs

En période de pluies, certaines pistes deviennent difficiles à pratiquer, compliquant les déplacements des habitants et l'acheminement des récoltes vers les marchés. Pour répondre à ces difficultés, le gouvernement mise sur la deuxième phase du Programme d'appui aux pistes rurales (PAPR 2).

Dotée d'un financement prévisionnel de 35,54 milliards de francs CFA, cette phase prévoit l'aménagement de 845 kilomètres de pistes à travers le pays. L'objectif est de mieux relier les villages entre eux, de faciliter les échanges économiques et de réduire l'isolement des localités rurales.

Selon les données de la Banque mondiale, le Togo dispose d'environ 7 384 km de réseau routier secondaire, essentiellement constitué de pistes rurales. Les 845 km programmés devraient faciliter les déplacements des habitants vers les chefs-lieux de communes, les marchés, les établissements scolaires et les centres de santé.

Des retombées économiques à mesurer sur le terrain

L'amélioration des pistes rurales représente un levier de développement économique. Dans les zones agricoles, des voies dégradées peuvent compliquer l'évacuation des récoltes, rallonger les délais de transport et augmenter les frais supportés par les producteurs.

En saison pluvieuse, ces difficultés peuvent perturber l'approvisionnement des marchés et réduire les possibilités de commercialisation des produits agricoles. L'aménagement des pistes rurales répond ainsi à un double objectif : améliorer les conditions de déplacement des populations et soutenir les activités locales.

L'enjeu est important pour le Togo, où l'agriculture occupe une place centrale dans l'économie nationale. Selon le ministère de l'Économie et des Finances, le secteur employait près de 65 % de la population active.

Une continuité avec les réalisations de la première phase

Le PAPR 2 s'inscrit dans la continuité du PAPR 1 lancé en 2017. La première phase, évaluée à 23,21 milliards, visait la réhabilitation de 935 km de pistes rurales au Togo.

Selon un bilan présenté par le directeur de l'Agence française de développement (AFD) le 24 octobre 2026, 625 km avaient été réhabilités dans les régions Centrale et de la Kara, tandis que près de 250 km supplémentaires étaient encore en chantier à cette date.

Parmi les réalisations récentes figure le tronçon de 32 km inauguré à Blitta 2, pour un coût annoncé de 980 millions de francs CFA, desservant six villages.

Le programme cible notamment les zones de production de coton et de café-cacao. Ses retombées potentielles concernent environ 275 000 producteurs de coton et 175 000 producteurs de café et de cacao.

Des progrès déjà enregistrés sur le réseau rural

Les interventions sur les pistes rurales au Togo dépassent le seul cadre du PAPR. Entre 2020 et 2025, environ 5 200 km de pistes rurales ont été aménagés à l'échelle nationale. À ces réalisations s'ajoutent 4 662 ouvrages de franchissement, destinés à faciliter la circulation dans les zones où les cours d'eau et les difficultés naturelles constituent des obstacles.

La proportion des pistes rurales en bon ou moyen état est passée de 15 % en 2020 à 80 % en 2025, soit une progression de 65 points de pourcentage en cinq ans. Le bilan fait également état de 1 600 nouvelles localités désenclavées et de 8 400 infrastructures économiques desservies.

UNIVERSITÉS DU TOGO

Les mesures qui allègent les dépenses des étudiants

La réussite des étudiants dépend aussi du coût des déplacements, de la restauration et du logement pendant les années d'études. En phase avec cette réalité, le gouvernement ne ménage aucun effort pour que la vie universitaire ne soit pas un fardeau pour les familles. Sur chacun des fronts cités, des dispositifs existent et se consolident d'une rentrée à l'autre.

Une décision vient s'ajouter à la série de mesures déjà en place. À compter du 1er novembre 2026, le ticket de bus universitaire à Kara passaera de 150 à 100 francs. Les frais de transport en bus des étudiants de cette université au nord du pays baisseront ainsi de 33,3 %.

L'effet se mesure dans le budget mensuel. Un étudiant qui effectue 22 trajets par mois, sur la base de 22 jours de cours et d'un aller-retour quotidien, économisera 2 200 francs. La somme peut sembler modeste, mais elle compte pour quelqu'un qui doit jongler chaque semaine avec des dépenses contraintes.

Le parc automobile universitaire compte près de 10 bus de 35 places chacun. Cela représente environ 350 places assises lorsque toute la flotte est disponible.

À Lomé, le transport est assuré par la Société des transports de Lomé (Sotral), sous la supervision du Centre des œuvres universitaires de Lomé (Coul). Le ticket à l'unité coûte 150 francs, tandis que le carnet de 10 tickets revient à 1 500 francs. L'abonnement mensuel, valable sur l'ensemble du réseau de la Sotral, est fixé à 6 500 francs. Pour les étudiants qui bougent quotidiennement, cette formule est plus accessible que l'achat de tickets à l'unité.

Des repas subventionnés

Se nourrir correctement est une condition essentielle pour bien étudier et les centres des œuvres universitaires en ont fait une priorité. Le Centre des œuvres universitaires de Kara (Couk) propose un tarif étudiant subventionné de 800 francs pour le déjeuner et de 500 francs pour le petit-déjeuner. À Lomé, le plat étudiant au restaurant universitaire est proposé à 500 francs. L'université accorde à l'opérateur une subvention de 270 francs TTC par plateau. Autrement dit, chaque repas servi bénéficie d'un soutien financier avant même d'arriver sur le plateau des étudiants.

À l'UL comme à l'UK, les étudiants peuvent également se tourner vers les autres espaces de restauration du campus et choisir en fonction de leur budget.

Autre détail important, trouver un logement à proximité du campus constitue souvent l'un des premiers casse-têtes de la rentrée. À Lomé, l'université dispose de 6 cités fonctionnelles, pour une capacité annoncée d'environ 800 lits.

Pour les étudiants togolais comme pour ceux issus de l'espace de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), les loyers sont encadrés. La chambre individuelle de la cité B coûte 12 500 francs CFA par mois. La chambre double, dans les cités rénovées, revient à 5 000 francs. Dans les cités non rénovées, réservées aux étudiants togolais, le loyer tombe à 2 000 francs. Une taxe annuelle de sécurité de 1 000 francs s'ajoute à ces montants.

Ces tarifs restent sans commune mesure avec ceux du marché locatif privé, où les étudiants disposent rarement d'une réelle marge de négociation. Ils permettent aux ménages de consacrer davantage de ressources aux autres dépenses liées aux études, notamment les livres, la connexion à Internet, les vêtements et les soins.

Bourses et allocations, un soutien qui s'élargit

Au-delà des tarifs préférentiels, l'État soutient directement les étudiants grâce à des aides financières. En 2024, 77 840 étudiants ont bénéficié de bourses et d'allocations de secours, contre 76 340 en 2023. Cela représente 1 500 bénéficiaires supplémentaires en un an, soit une progression d'environ 2 %.

C'est donc le signe d'une augmentation du nombre d'étudiants accompagnés. Pour de nombreuses familles, ces aides sont précieuses pour faire face aux dépenses universitaires et permettre aux jeunes de poursuivre leur cursus dans de meilleures conditions.

Chacune de ces mesures répond à un besoin précis, mais toutes obéissent à la même logique : ramener le coût des études à un niveau supportable pour les étudiants et leurs familles.

BONNE DÉTENTE DANS LES CHAMPS, LES MARCHÉS ET LES MÉNAGES

Des chiffres qui parlent aux ménages

Des champs aux marchés, des greniers aux assiettes, le recul des prix des denrées de base n'a rien d'un hasard. Il est le fruit d'une stratégie patiemment construite, qui allie intrants, mécanisation, stockage et protection des revenus agricoles.

Il y a des signes qui ne trompent pas. Dans les marchés, un peu partout dans le pays, les étals débordent de tubercules, de légumes, de céréales et la ménagère qui compte chaque pièce retrouve un peu d'oxygène. Derrière cette détente se trouve une année agricole favorable, mais aussi des choix publics assumés, dont les effets se mesurent.

Une détente installée dans la durée

Dès le printemps, les prix des principales denrées de base, notamment le maïs, le sorgho et le niébé, étaient orientés à la baisse sur les marchés. Selon la FAO, les prix des céréales se situaient en juin 2026 à un niveau proche ou inférieur à celui de l'année précédente, et les pluies de la saison ont été favorables. Septembre est venu amplifier le mouvement.

Les relevés de ce mois montrent un recul de 3 % des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées. L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) s'est établi à 104,6, contre 106,7 en juillet, soit une baisse de 2,0 %, la première depuis octobre 2025. L'alimentation contribue le plus à cette évolution (-5,9 %), devant les restaurants et l'hébergement (-1,4 %) ainsi que le logement, l'eau,

Suite à la page 4

L'ALERTE DU (CERT.TG) DANS LES OREILLES DE SOURD

Après CBC, Lotofull, AnoVest, NectarPro et Shoperol : les plateformes à éviter au Togo

Depuis quelques jours, l'affaire CBC occupe tous les esprits au Togo. Après de simples difficultés d'accès à l'application CBCApp, les épargnants ont vu leurs fonds s'évaporer et les responsables de la structure demeurer introuvables. Une véritable arnaque, menée en plein jour dans un contexte où tout le monde se plaint de la vie chère.



Pourtant, l'alerte avait été donnée. Près de trois mois plus tôt, le 26 août 2026, le Centre national de réponse aux incidents de cybersécurité (CERT.tg) a particulièrement publié un avis de sécurité pour mettre la population en garde contre certaines plateformes d'investissement, parmi lesquelles CBCApp.

Des plateformes « conçues par des personnes malveillantes »

Selon le Centre, ces plateformes sont conçues par des personnes malveillantes. Elles attirent la population par de fausses opportunités d'investissement, des systèmes de parrainage et des promesses de gains importants.

Outre CBCApp, le CERT.tg attire l'attention sur plusieurs plateformes qu'il juge frauduleuses. Il s'agit de :

Lotofull : une plateforme de loterie en ligne qui permet de recharger, de retirer et de convertir l'argent, ainsi que de parrainer. Elle propose aussi des moyens de paiement comme Mixx by Yas et Moov Money.

AnoVest (anovest-business.com) : cette plateforme présente des possibilités d'investissement à partir de 5 000 FCFA et des rendements journaliers annoncés pouvant atteindre 20 %. Des paiements en 24 heures et des retraits par Mobile Money figurent aussi parmi ses offres.

NectarPro (nectarpro.cc) : elle propose une inscription gratuite, avec un système de parrainage et des formulaires demandant un numéro de téléphone, une adresse électronique et des informations personnelles.

Shoperol (shoperol.com) : elle présente un espace de connexion et une possibilité d'enregistrement de compte.

Pour le CERT.tg, le danger ne se limite pas à la perte des sommes déposées. Les informations personnelles, bancaires et financières communiquées lors des inscriptions et des transactions peuvent aussi être exposées à une utilisation frauduleuse.

Le Centre invite donc toute personne qui a utilisé ces services à interrompre tout nouveau versement, à changer son mot de passe s'il a été réutilisé ailleurs et à surveiller son compte bancaire ainsi que son portefeuille Mobile Money.

COP31

Les négociations tournent au fiasco : les raisons

Les négociations climatiques de l'ONU ont tourné au fiasco dimanche à Antalya, en Turquie. Faute de consensus, la COP31 s'est achevée sans accord, après le rejet du projet final par l'Union européenne et plusieurs autres pays.



« Il est clair que certaines parties dans cette salle s'opposent à ce texte. Nous constatons qu'il n'y a pas de consensus sur ce document. Ces décisions n'ont donc pas été adoptées », a reconnu le président turc de la COP31, Murat Kurum, lors de la séance de clôture. Les négociations devaient se terminer vendredi, mais elles se sont tout le week-end.

L'Australie, qui menait les discussions, et la Turquie, pays hôte, avaient présenté plusieurs versions d'un texte censé concilier les besoins des pays les plus vulnérables et ceux des économies dépendantes des énergies fossiles.

Le texte reconnaissait pour la première fois que le réchauffement allait dépasser le seuil de 1,5 °C. Il appelait à accélérer le développement des technologies de captage du carbone pour corriger ce dépassement à terme.

Ses détracteurs l'ont jugé trop peu ambitieux. Il ne mentionnait plus la sortie des énergies fossiles, une ligne rouge pour l'UE et les petits États insulaires.

C'est la première rupture majeure des négociations climatiques depuis Copenhague en 2009, où les pays n'avaient pas réussi à adopter un accord par consensus. L'échec survient dans une année marquée par des vagues de chaleur extrêmes en Europe et des inondations glaciaires au Népal, mais où les guerres et la flambée du coût de la vie ont relégué le climat au second plan.

L'échec d'Antalya n'efface pas pour autant les engagements pris lors des sommets précédents, ni les règles techniques et juridiques qui encadrent l'action climatique internationale.

Le Togo espérait davantage

Pour le Togo, la déception est réelle. Le pays était venu à Antalya avec des attentes précises. Aux côtés des autres pays les moins avancés, il défendait trois priorités : le financement climatique, l'adaptation et la réparation des pertes et préjudices. Il y présentait plusieurs projets climatiques, évalués à 3,97 milliards de dollars, pour mieux résister aux inondations et à l'érosion côtière.

Lomé avait aussi lancé trois outils pour attirer les investissements verts : un fonds vert, un registre carbone et un programme zéro déchet. Il avait partagé son expérience de budgétisation verte, saluée par plusieurs pays africains.

Sans accord, ces projets ne sont pas condamnés. Ils peuvent toujours trouver des financements auprès des bailleurs et des investisseurs rencontrés à Antalya. Mais l'absence de nouveaux engagements collectifs, en particulier sur l'aide aux pays vulnérables, prive le Togo et les autres pays les moins avancés d'un signal politique fort. Pour un pays côtier menacé par l'érosion et les inondations, chaque année perdue compte.

Négociations laborieuses à Antalya

Les chances d'un accord ambitieux pour réduire les émissions mondiales de carbone semblaient minces vendredi à Antalya où se déroule la COP31, au jour prévu pour la clôture des négociations.

Les délégués de plus de 190 pays restent divisés sur des questions clés, comme le financement climatique destiné à aider les pays les plus pauvres et les plus vulnérables à faire face au réchauffement. Les négociateurs ont aussi supprimé du dernier projet d'accord toute référence à la réduction progressive des énergies fossiles.

Les discussions doivent officiellement s'achever vendredi, mais les conférences de l'ONU dépassent souvent l'échéance prévue.

Le Togo est présent depuis l'ouverture des travaux. Il a lancé sur place le Togo Green Fund, son registre carbone national et le programme Togo Zéro Déchet. Objectif : attirer les financements verts et les investisseurs.

Le Togo Green Fund doit mobiliser, gérer et orienter les ressources destinées à l'environnement et au climat. Il soutiendra des projets publics et privés, facilitera l'accès aux financements internationaux, à commencer par le Fonds vert pour le climat, et ouvrira la porte au marché du carbone.

Conforme à l'accord de Paris, le registre carbone national est une plateforme numérique qui permettra de suivre et de valoriser les réductions d'émissions du pays.

Le programme Togo Zéro Déchet mise sur l'économie circulaire et l'entrepreneuriat vert. Des territoires pilotes testeront des solutions concrètes pour réduire, valoriser et mieux gérer les déchets.

Reste à trouver les financements climatiques auprès de partenaires publics et privés.

MICROFINANCE ILLÉGALE AU TOGO :

Le ministre Barcola sonne l'alerte et menace les structures clandestines

Le message est ferme, direct, sans détour. Le gouvernement ne laissera plus proliférer les fausses structures de microfinance qui collectent l'épargne des Togolais sans aucune autorisation.

Dans un communiqué rendu public le jeudi 13 novembre 2026 à Lomé, le ministre des Finances et du Budget, Essowè Georges Barcola, dit avoir constaté « la prolifération, ces derniers temps, de structures faisant la collecte de dépôt et l'octroi de prêt, sans autorisation préalable ».

Autrement dit, des structures qui se présentent comme des microfinances, qui prennent l'argent des populations en promettant des prêts faciles, des intérêts mirobolants, des aides rapides, mais qui opèrent dans l'illégalité la plus totale.

Une activité strictement réglementée

Le ministre rappelle le cadre légal. Il n'y a aucune ambiguïté.

Conformément à l'article 14 de la loi n° 2026-005 du 24 mars 2026 portant réglementation de la microfinance en République togolaise, la collecte de dépôt et l'octroi de prêt est une activité réglementée qui ne peut être exercée sans autorisation préalable du Ministre chargé des finances.

Personne ne peut donc ouvrir une microfinance, collecter des dépôts ou prêter de l'argent au public sans l'aval du ministère des Finances. Toute structure qui le fait est hors-la-loi.

Un avertissement aux promoteurs

À l'endroit des promoteurs de ces structures illégales, le ministre est clair : *« Je mets, une fois encore, en garde les promoteurs de ces structures illégales qu'ils s'exposent à la rigueur de la loi. »*

Une mise en garde qui sonne comme un dernier avertissement avant les sanctions. Car derrière ces structures, il y a souvent le même schéma : des promesses alléchantes au départ, puis des disparitions brutales avec l'épargne des victimes, des familles ruinées, des commerçants qui perdent leur fonds de commerce, des jeunes qui perdent leurs économies.

Un appel à la vigilance, surtout en fin d'année

Le ministre saisit aussi l'occasion pour attirer l'attention des opérateurs économiques, des bailleurs de fonds, des partenaires au développement et de l'ensemble de la population sur le risque que présentent ces structures illégales.

Et il appelle la population à redoubler de vigilance, surtout en cette période de fin d'année. Une période où les besoins d'argent sont plus forts, où les fêtes approchent, où les arnaqueurs redoublent d'imagination pour attirer les victimes avec des offres de prêts rapides, de tontines miracles, de placements à haut rendement.

Le mot d'ordre du gouvernement est clair : *« Ensemble, luttons contre les arnaques et manœuvres qui mettent en péril la situation économique de nos concitoyens. »*

Ce qu'il faut retenir

Avant de confier votre argent à une structure, vérifiez si elle est autorisée. Exigez son agrément. Renseignez-vous auprès du ministère des Finances ou de la BCEAO. Si une offre paraît trop belle pour être vraie, c'est souvent qu'elle est fausse.

En cette fin d'année, le Togo dit non aux fausses microfinance.

FINANCES PUBLIQUES :

Le Togo lance le diagnostic pour moderniser son système budgétaire et comptable

Savoir précisément où va chaque franc public, à quel moment et pour quel usage. C'est l'ambition du gouvernement togolais, qui veut moderniser son Système d'information budgétaire et comptable (SIBC) pour renforcer le suivi des finances publiques et la transparence dans l'utilisation des ressources de l'État.



Pour y parvenir, le ministère chargé des Finances a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'un cabinet spécialisé. Sa mission : réaliser un diagnostic complet du système actuel et tracer la voie de sa modernisation.

Que va examiner le cabinet ?

L'étude ne se limitera pas à un simple état des lieux technique. Elle portera sur l'ensemble du dispositif : aspects institutionnels, organisationnels, fonctionnels, techniques et technologiques.

Concrètement, le cabinet devra évaluer les applications et les équipements utilisés dans la gestion budgétaire et comptable, passer au crible les procédures de préparation et d'exécution du budget, ainsi que les mécanismes de suivi et de contrôle des dépenses publiques.

Il devra aussi analyser la circulation des informations entre les administrations, la fiabilité des outils existants et la sécurité des données financières, un enjeu devenu central à l'heure de la digitalisation de l'administration.

De l'état des lieux à la feuille de route

Au-delà du constat, le cabinet devra identifier les insuffisances du système actuel et proposer des solutions adaptées, assorties d'un plan d'action priorisé et budgétisé.

L'objectif : doter l'État d'informations financières plus fiables, mieux centralisées et plus rapidement disponibles, afin de renforcer le contrôle des recettes, des dépenses et des engagements budgétaires.

Une meilleure traçabilité des opérations devrait également faciliter le travail des organes de contrôle et améliorer la reddition des comptes sur l'utilisation des deniers publics.

Un enjeu aussi pour les entreprises

La modernisation du SIBC ne concerne pas que l'administration. Elle pourrait avoir un effet direct sur l'économie réelle.

En améliorant la gestion de la trésorerie de l'État, grâce à un meilleur rapprochement entre les recettes attendues, les dépenses engagées et les disponibilités financières, le nouveau système pourrait permettre une meilleure programmation des paiements aux fournisseurs de l'administration.

Et donc contribuer à réduire les retards de règlement, qui pèsent lourdement sur la trésorerie des entreprises, notamment des PME.

Un projet soutenu par la Banque mondiale

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Projet de modernisation et de renforcement des capacités de l'administration pour la délivrance des services (PMADS), soutenu par l'Association internationale de développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale.

Les cabinets intéressés ont jusqu'au *3 décembre 2026* pour soumettre leurs candidatures.

TOGO – FMI / UNE CINQUIÈME REVUE MENÉE DANS UN CLIMAT DE CONFIANCE ET DE PROGRÈS

Un partenariat solide au service du peuple togolais

Progrès notables, dialogue constructif et partenariat renforcé / le Togo avance avec confiance dans sa 5ème revue avec le FMI

La mission du Fonds monétaire international (FMI) conduite à Lomé du 9 au 20 novembre 2026 par M. Manrique Saenz s'est achevée dans un climat de dialogue constructif, de coopération étroite et de progrès notables, au titre de la cinquième revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC).

Des échanges fructueux autour des priorités nationales

Durant près de deux semaines, l'équipe du FMI et les autorités togolaises ont tenu des entretiens approfondis sur l'évolution récente de l'économie, les résultats du programme et les priorités d'action pour la période à venir.

Les discussions se sont articulées autour des engagements pris par les autorités en matière de réforme et des objectifs du programme appuyé par le FMI. Elles ont permis de constater que des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme. Les échanges ont également porté sur un éventuel accès à un accord de 22 mois au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD), un instrument destiné à accompagner le Togo dans le renforcement de sa résilience face aux défis climatiques et structurels.

Une volonté commune de préserver la stabilité et de renforcer les réformes

A l'issue de la mission, M. Saenz a salué la détermination des autorités togolaises à préserver la stabilité macroéconomique et à faire avancer les réformes.

Les entretiens se sont concentrés sur des chantiers essentiels pour l'avenir du pays :

– Renforcer la viabilité des finances publiques et de la dette ;
– Préserver la stabilité monétaire et extérieure ;
– Renforcer la mobilisation des recettes intérieures ;
– Améliorer l'efficience et la qualité des dépenses publiques ;
– Renforcer la protection sociale ;
-Faire avancer les réformes structurelles pour améliorer l'environnement des affaires et favoriser une croissance tirée par le secteur privé.

Autant de priorités qui traduisent une ambition partagée : soutenir une croissance plus vigoureuse, plus inclusive et plus durable, au bénéfice de tous les Togolais.

Un partenariat solide au service du peuple togolais

Dans sa déclaration, le chef de mission a réaffirmé l'engagement du FMI à accompagner le Togo :« Le FMI reste déterminé à aider le Togo et sa population à préserver durablement la stabilité macroéconomique bénéficiant à tous les Togolais ». Il a également tenu à remercier les autorités et les autres parties prenantes pour leur hospitalité, leur étroite coopération et les entretiens constructifs qui ont pu être menés, témoignant ainsi de la qualité du partenariat entre le Togo et l'institution de Bretton Woods.

Les échanges se poursuivront au cours des prochaines semaines, afin de finaliser les conclusions de cette cinquième revue, qui feront l'objet d'un rapport qui sera présenté au Conseil d'administration du FMI pour examen et décision.

Une mission réussie, un partenariat renforcé

Loin d'être une simple étape technique, cette cinquième revue a confirmé la solidité du dialogue entre le Togo et le FMI et la convergence de vues sur les grandes orientations économiques du pays.

Les progrès notables enregistrés, la qualité des échanges et la volonté commune de poursuivre les réformes démontrent que le programme avance dans la bonne direction. Avec une économie résolument engagée sur la voie de la stabilité, de la résilience et de la croissance inclusive, le Togo aborde la suite du processus avec confiance et sérénité, fort d'un partenariat avec le FMI qui ne cesse de se renforcer au service du développement national et du bien-être de sa population.

Suite de la page 2

l'électricité et le gaz (-0,9 %).

Des chiffres qui parlent aux ménages

Le maïs, pilier de l'alimentation, s'échange à 155 francs CFA le kilogramme en moyenne, soit 54 % de moins qu'il y a un an. L'igname recule de 29,1 % et l'igname destinée à la préparation du foufou (karachi) de 23,7 %. Les tomates importées perdent 52,1 % de leur valeur et les tomates locales, 31,0 %. La salade verte locale baisse de 42,7 %, le piment vert de 39,3 % et le poivron frais de 27,9 %. Le riz importé cède 7,0 % et le riz local, 5,1 %.

Même les plats du quotidien, comme le foufou ou l'ayimolou, enregistrent des baisses de prix de 2 à 6 %, tandis que le bois de chauffe (-3,8 %) et le charbon (-2,2 %) allègent la facture énergétique des foyers. Si les prix baissent, c'est d'abord parce que l'offre est généreuse.

La production céréalière nationale est passée de 1,26 million de tonnes en 2019 à 1,56 million de tonnes en 2024, soit une hausse d'environ 23,8 % en 5 ans. Le taux de couverture des besoins alimentaires est passé de 138 % en 2016 à 153 % en 2024, avec un excédent céréalier de plus de 1,37 million de tonnes. Sur la même période, la prévalence de la sous-alimentation a reculé de 16,1 % à 9,1 %. La production céréalière de 2025 est estimée à près de 1,7 million de tonnes, soit environ 15 % de plus que la moyenne des 5 années précédentes.

Les perspectives sont encourageantes : Fews Net anticipe une production de 1 955 893 tonnes pour la campagne 2026-2027, soit 4,3 % de plus que lors de la campagne précédente et 25,2 % de plus que la moyenne quinquennale. Le secteur primaire a d'ailleurs dégagé, en 2025, une valeur ajoutée réelle de 1 095,1 milliards de francs, avec une croissance de 4,2 %.

Intrants, machines, terres et financements

Cette abondance doit beaucoup à l'action publique. Premier levier : les intrants. L'État a prévu 85 000 tonnes d'engrais pour la campagne 2025-2026, soit 9 % de plus que les 77 938 tonnes de la campagne précédente. Pour 2026, 3 809 tonnes de semences vivrières viennent s'y ajouter, après la distribution de 6 768,8 tonnes de semences et de 111 373 tonnes d'engrais au cours des deux années précédentes.

Deuxième levier, la mécanisation et l'encadrement. Créée en 2022, l'Agence de transformation agricole a soutenu, grâce à des équipements et à des intrants, 19 574 producteurs en 2024 seulement. Elle a aussi installé 693 champs d'expérimentation afin de diffuser les bonnes pratiques. À Dankpen (région de la Kara), 12 tracteurs et 12 motoculteurs ont été remis aux producteurs en février dernier. Le mouvement devrait s'amplifier : un financement de 108,3 millions d'euros, arrangé par Africa Finance Corporation dans le cadre du Promat, doit permettre d'acquérir 2 126 ensembles tracteurs-remorques, 1 020 unités de semis et de récolte, 930 unités d'irrigation et 95 systèmes d'approvisionnement en eau.

Le troisième levier est l'organisation de l'espace agricole. Le nombre de Zones d'aménagement agricole planifiées (Zaap) d'excellence est passé de 19 à 99 entre 2023 et 2025. À cela s'ajoutent des aménagements hydro-agricoles destinés à améliorer la maîtrise de l'eau. Pour un ménage, un prix qui baisse, c'est d'abord une inquiétude qui s'allège : celle de la fin du mois, de la période de soudure et du marché où l'on compte avant de choisir. Le défi sera désormais de faire durer ce soulagement, saison après saison.



IMPÔTS :
Le Togo mobilise davantage sans freiner ceux qui produisent

Le pays entend renforcer ses ressources publiques au cours des cinq prochaines années, tout en préservant les capacités des entreprises à produire, à investir et à créer des emplois. Cette orientation vise à financer durablement les priorités nationales et à améliorer les conditions de vie des populations.

Dans cette perspective, l'État prévoit, sur cette période, 190 milliards de francs CFA de soutien aux secteurs productifs, notamment l'agriculture, l'industrie, les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que le numérique. Cet engagement est celui de la volonté de maintenir un équilibre entre les besoins de financement des politiques publiques et la nécessité de préserver les activités qui créent de la richesse. Car une économie plus dynamique élargit les possibilités d'emploi, renforce les revenus des ménages et contribue, à terme, à accroître les ressources disponibles pour l'action publique.

C'est dans cette logique qu'a été élaborée la Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) 2027-2031, présentée au secteur privé le 6 octobre 2026 à Lomé. Le gouvernement entend mobiliser davantage de ressources intérieures sans faire peser une charge disproportionnée sur les opérateurs économiques. La stratégie repose ainsi sur une meilleure répartition de l'effort fiscal, l'élargissement de la base imposable et la modernisation des administrations chargées du recouvrement.

L'objectif est de porter les recettes fiscales de 1 043,7 milliards en 2026 à 2 109 milliards en 2031. La pression fiscale devrait, quant à elle, progresser de 14,1 % du PIB en 2026 à 18,6 % à l'horizon 2031, soit un gain de 4,5 points sur la période. Cette évolution rapprocherait progressivement le Togo de la norme communautaire de 20 % retenue au sein de l'Uemoa.

Un effort fiscal davantage axé sur la conformité et l'élargissement de l'assiette

L'un des principaux facteurs consiste à faire participer plus équitablement les différents acteurs de l'économie au financement des charges publiques. L'élargissement de l'assiette fiscale doit permettre de mieux prendre en compte les activités qui échappent encore au système, tandis que l'amélioration du respect volontaire des obligations fiscales encourage les contribuables à déclarer leurs revenus et à s'acquitter régulièrement de leurs impôts.

Cette démarche va de pair avec la lutte contre la fraude, la contrebande et les pratiques de concurrence déloyale. Ces comportements pénalisent les entreprises qui respectent leurs obligations et faussent les conditions de concurrence sur les marchés. Le renforcement des contrôles fiscaux et douaniers doit donc contribuer à rétablir des règles communes et à préserver les recettes publiques.

La rationalisation des exonérations constitue un autre axe de travail. Il ne s'agit pas de remettre indistinctement en cause tous les avantages fiscaux, mais de mieux apprécier leur pertinence et leur efficacité au regard des objectifs économiques poursuivis. Les dispositifs doivent ainsi être suffisamment ciblés pour produire les effets attendus, sans réduire inutilement les ressources de l'État.

Un cadre fiscal plus prévisible pour accompagner les entreprises

La mobilisation des recettes ne peut être durable si elle se traduit par une incertitude permanente pour les opérateurs. Le gouvernement annonce donc une trajectoire fiscale graduelle et prévisible, afin de donner aux entreprises une meilleure visibilité sur leurs obligations et leur environnement économique.

La publication de la doctrine fiscale, des normes de service et des délais administratifs doit notamment faciliter la compréhension des règles et rendre les relations avec l'administration plus lisibles. Le secteur privé, qui occupe une place importante dans ce dispositif, est invité à renforcer le respect volontaire de ses obligations, à adopter les téléservices et à se préparer à la facturation électronique. Il est également appelé à participer au dialogue fiscal et aux revues annuelles.

De nouvelles sources de recettes et un contrôle renforcé

Plusieurs mesures engagées ces dernières années préparent déjà cette évolution. En 2025, la taxe sur les entreprises de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (Tettic) a rapporté plus de 5 milliards de francs CFA au cours des neuf premiers mois de l'année. Elle illustre l'élargissement des ressources fiscales à des activités dont le poids économique s'est progressivement accru.

La modernisation des procédures se poursuit avec des outils numériques destinés à faciliter les démarches et à améliorer le suivi des opérations. Prévue dans la loi de finances 2026, la facturation électronique certifiée doit renforcer la traçabilité des transactions et le contrôle de la TVA. Lancé en septembre 2026, le téléservice e-TPU permet aux contribuables concernés de déclarer et de payer leur taxe professionnelle unique en ligne, sans devoir systématiquement se rendre dans les services fiscaux.

Parallèlement, le renforcement des mécanismes de recours et de règlement des litiges douaniers doit offrir davantage de garanties aux entreprises et consolider la sécurité juridique de leurs activités. D'ici à 2031, l'enjeu est donc double : consolider les finances publiques et laisser respirer ceux qui produisent. C'est à cette condition qu'un impôt mieux partagé contribuera à bâtir, pour le pays tout entier, une économie plus forte.

DIALOGUER AVEC LES GRANDES PUISSANCES
Les ressorts d'une diplomatie d'ouverture et de diversification des partenariats

Dialoguer avec les grandes puissances, entretenir les partenariats historiques et ouvrir de nouvelles perspectives de coopération, telle est l'une des expressions de la diplomatie conduite par le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, ces derniers mois.

De Pékin à Moscou, en passant par Antalya et Phnom Penh, ses échanges avec les dirigeants chinois Xi Jinping, russe Vladmir Poutine, turc Recep Tayyip Erdoğan et français Emmanuel Marcon, illustrent une volonté d'inscrire le Togo dans une dynamique d'ouverture, de dialogue et de diversification de ses relations internationales.

Dans un environnement international marqué par de profondes recompositions géopolitiques, la multiplication des centres d'influence et la redéfinition des équilibres économiques et stratégiques, la diplomatie togolaise s'attache à entretenir un dialogue constructif avec des partenaires aux profils et aux intérêts diversifiés.

Les rencontres du Président du Conseil avec ses homologues chinois, russe et français, ainsi que les échanges avec les autorités turques, donnent à voir cette orientation diplomatique.

Cette démarche traduit une conception ouverte des relations internationales, fondée sur la pluralité des partenariats, la concertation et la recherche de convergences autour d'intérêts mutuellement bénéfiques. Elle témoigne également de la volonté du Togo de demeurer un interlocuteur engagé auprès des différentes puissances

L'approche diplomatique portée par le Président Faure Essozimna Gnassingbé repose ainsi sur une dynamique de dialogue qui permet au Togo de maintenir la profondeur de ses relations historiques tout en explorant de nouveaux horizons de coopération. Loin d'opposer les partenariats traditionnels aux nouvelles relations internationales, cette orientation privilégie leur complémentarité.

Suite à la page 7

Courtes contre la montre

Gilbert Houngbo rempile !

Le Togolais Gilbert Houngbo a été réélu lundi à la tête de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour un nouveau mandat de cinq ans. Premier Africain à diriger l'agence onusienne, l'ancien Premier ministre devra faire face à de lourds défis, de l'impact de l'intelligence artificielle sur l'emploi à une grave crise financière. Dans son discours d'investiture, prononcé en français, il a présenté la transformation du marché du travail par l'intelligence artificielle comme le principal enjeu à venir. « Notre organisation doit être à l'avant-garde de ces réflexions, afin que le progrès technologique reste au service de l'être humain », a-t-il déclaré.Le directeur général devra aussi redresser les finances de l'institution. Les États-Unis, traditionnellement son principal contributeur, ont suspendu leurs paiements. L'OIT a prévenu qu'elle pourrait devoir réduire ses effectifs. Né au Togo en 1961, Gilbert Fossoun Houngbo a construit l'essentiel de sa carrière dans les institutions internationales. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) entre 1996 et 2008, avant d'être nommé Premier ministre du Togo, de 2008 à 2012. Il rejoint ensuite l'OIT comme directeur général adjoint, de 2013 à 2017, puis prend la présidence du Fonds international de développement agricole (FIDA), de 2017 à 2022. Élu à la tête de l'OIT en mars 2022, il a pris ses fonctions en octobre de la même année, 103 ans après la création de l'organisation. Le directeur général met en avant les réformes engagées durant son premier mandat, notamment la modernisation du système de contrôle des normes du travail.Sa candidature bénéficiait du soutien officiel de son pays.

Stations d'essence dans le viseur !

Plusieurs stations-service de Lomé font l'objet de procédures de sanction pour des infractions liées au marquage et à la traçabilité des carburants. Les manquements ont été relevés dimanche lors de contrôles sur le super sans plomb et le gasoil. Selon la Commission chargée de la Solution automatisée de marquage (SAM), certains opérateurs ont refusé les vérifications. D'autres vendaient des carburants non marqués, en violation de la réglementation. Les contrôles concernent tout le pays. Ils prévoient 500 prélèvements d'échantillons par mois pour mieux surveiller la distribution des produits pétroliers. L'objectif est de rendre le secteur plus transparent, de lutter contre la contrebande et de mieux protéger les consommateurs.

Critiquer sans insulter !

A l'occasion de la Journée internationale de la tolérance, le ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Pacôme Adjourouvi, a appelé les Togolais à plus de responsabilité dans leurs propos, en particulier sur les réseaux sociaux. Le garde des Sceaux a mis en garde contre les injures, la diffamation et les atteintes à la vie privée qui se multiplient en ligne. Il a rappelé que ces comportements sont punis par la loi. « On peut critiquer sans dénigrer », a-t-il insisté, invitant internautes et créateurs de contenus à préférer la critique constructive aux attaques personnelles. Selon lui, la liberté d'expression ne peut servir de prétexte pour porter atteinte aux droits d'autrui ou menacer la paix sociale. Le problème est de taille. Sur les réseaux sociaux, tout circule sans filtre et à grande vitesse : rumeurs, fausses informations, propos haineux, vidéos sorties de leur contexte. Un message publié anonymement peut être partagé des milliers de fois en quelques heures, bien avant que quiconque puisse le vérifier ou le corriger. Cette absence de contrôle fait des plateformes numériques une menace réelle pour la cohésion sociale. Elles peuvent attiser les tensions entre communautés, détruire des réputations ou semer la panique.Le risque est d'autant plus sérieux que l'extrémisme violent progresse dans plusieurs pays africains. Pour les autorités, promouvoir la tolérance et le respect des différences d'opinion, de langue, d'ethnie et de religion est une manière de prévenir les violences communautaires. Instituée par les Nations unies en 1995, la Journée internationale de la tolérance est célébrée chaque 16 novembre.

LE MAGNAN LIBÉRÉ
Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr
DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22
RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31
INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02
IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



AFFAIRE BINTOU SALAMI À CHICAGO :

Le suspect du meurtre Salami identifié, deux fusillades liées par les enquêteurs

De nouveaux détails émergent dans l'affaire du meurtre de Bintou Salami, une jeune Togolaise de 24 ans mortellement atteinte par balle le 18 novembre 2026 à Chicago, aux États-Unis. Dans un communiqué publié le 20 novembre, l'Ambassade du Togo aux États-Unis a fait état des informations transmises par la police locale, notamment sur l'identité du principal suspect et les circonstances du drame.



Selon les éléments communiqués par les autorités américaines, le suspect présumé a été identifié comme étant Emanuel Jeremiah Morales, né en septembre 2007. Il serait impliqué dans deux fusillades survenues à différents endroits de la ville, dont celle qui a coûté la vie à la ressortissante togolaise.

Les enquêteurs indiquent que la première attaque se serait produite à l'intersection de Belmont et de Lakeshore Drive. Le suspect aurait alors ouvert le feu sur un homme, le blessant, avant de s'emparer de son scooter. Après cet incident, il aurait poursuivi son parcours jusqu'au quartier de Rogers Park.

C'est dans ce secteur qu'il aurait ensuite fait usage de son arme contre Bintou Salami, alors qu'elle rentrait de son travail. La jeune femme a été mortellement touchée par les tirs. Ce nouveau drame a plongé sa famille et ses proches dans la douleur, tout en suscitant une vive émotion au sein de la communauté togolaise.

Le suspect retrouvé mort après les deux attaques

Après les faits, Emanuel Jeremiah Morales aurait tenté de prendre la fuite. D'après les informations relayées par l'ambassade, il se serait finalement donné la mort dans une gare ferroviaire située à proximité, en franchissant un tourniquet.

Les investigations menées par la police de Chicago auraient permis de rapprocher les deux fusillades. Les analyses balistiques ainsi que les éléments matériels recueillis sur les différentes scènes auraient notamment contribué à établir un lien entre les deux attaques.

Si l'identité du suspect présumé est désormais connue, plusieurs aspects de cette affaire restent encore à éclaircir. Les investigations se poursuivent afin de reconstituer avec précision l'enchaînement des événements et de déterminer toutes les circonstances de ce double épisode violent.

Réaction du Togo

À travers ce communiqué, l'Ambassade du Togo aux États-Unis apporte ainsi de nouvelles précisions sur les circonstances de la mort de Bintou Salami, dont le décès continue de susciter une profonde émotion au Togo et au sein de la diaspora.

Profondément touché par le drame qui a coûté la vie à Bintou Salami à Chicago, le gouvernement togolais, par la voix de son ambassadeur aux États-Unis Frédéric Edem Hegbe, dépêché sur place à Rogers Park, a réaffirmé sa solidarité à la famille et à la communauté togolaise tout en exigeant que toute la lumière soit faite sur ce crime odieux.

Instruction a été donnée au diplomate par le ministre des Affaires étrangères, le professeur Robert Dussey, sous la houlette du président du conseil, Faure Gnassingbé, de faire le déplacement de Chicago pour témoigner du soutien indéfectible du gouvernement.

«Après que j'ai rendu compte de la situation des autorités compétentes à Lomé, le ministre Professeur Robert Dussey, sous la houlette du président du conseil, m'a spontanément instruit de faire le déplacement de Chicago pour vous rencontrer et témoigner du soutien indéfectible du gouvernement à la famille et à la communauté communale d'ici.», a déclaré l'ambassadeur.

Le gouvernement assure que les canaux diplomatiques appropriés sont mobilisés afin que toute la vérité soit dite sur ce « crime odieux ».

« Nous travaillons ardemment à travers les canaux diplomatiques appropriés afin que toute la vérité soit dite dans cette affaire qui plonge toute une famille dans le désarroi et la peine », a affirmé Frédéric Edem Hegbe, précisant que l'ambassade à Washington a déjà produit et communiqué des éléments sur les circonstances du drame.

L'ambassadeur a par ailleurs élevé la mémoire de la victime au rang de symbole de la lutte pour l'épanouissement de la communauté togolaise aux États-Unis.

« Bintou restera désormais le symbole de la lutte pour l'épanouissement de la communauté togolaise aux États-Unis. Sa mémoire ne sera jamais oubliée. »

Il a également adressé une pensée spéciale à la mère de la défunte, priant le Tout-Puissant de lui donner la force de surmonter cette épreuve.

Appelant à une action collective pour la sécurité de la diaspora, le diplomate a averti.

« Si nous n'agissons pas, tout ce que nous sommes, nous serons de potentiels Bintou en danger dans les rues de Chicago, de Washington, de Los Angeles, de Dallas ou de Minneapolis. Cela doit pouvoir cesser. »

Rappelant que la protection des concitoyens à l'étranger est l'une des missions fondamentales d'une représentation diplomatique, il a assuré que « l'ambassade ne se dérobera jamais à ce devoir ».

L'ambassadeur a enfin salué la mobilisation de la diaspora, des personnes de bonne volonté, des médias, du département de la police de Chicago pour sa coopération, des maires du district et de la ville de Chicago, ainsi que des activistes, dont l'engagement a permis que cette affaire recueille une attention toute particulière. « Que l'âme de notre fille, de ma fille Bintou, repose en paix », a-t-il conclu.

Rechercher, vérifier, rédiger et partager des informations compréhensibles et accessibles à tous, telle est ma mission. Récemment, je suis engagé dans la sensibilisation à la sécurité routière. Je suis passionné du sport et de la culture.

COP31 / RISQUES CLIMATIQUES :

Le Togo renforce son dispositif d'anticipation et de résilience…

La lutte contre les changements climatiques ne se mesure pas uniquement à l'ampleur des engagements pris dans les enceintes internationales, mais également à la capacité des États à les traduire en réponses concrètes au bénéfice des populations. À la COP31, organisée à Antalya, en Türkiye, le Togo défend une approche qui associe justice climatique, mobilisation des financements et renforcement des capacités nationales d'adaptation. Dans cette perspective, le développement des systèmes d'alerte précoce et la prévention des catastrophes occupent une place stratégique.



Face à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, l'enjeu est de passer d'une gestion essentiellement réactive des catastrophes à une véritable politique d'anticipation. Inondations, sécheresses, érosion et perturbations météorologiques imposent aux pouvoirs publics de disposer de mécanismes performants pour identifier les risques, prévenir les populations et organiser les interventions avant que les dommages ne deviennent irréversibles.

Les systèmes d'information climatique, la cartographie des zones à risques, les dispositifs d'alerte précoce et les infrastructures adaptées constituent, à cet égard, des instruments essentiels. Ils permettent d'améliorer la connaissance des vulnérabilités territoriales, de renforcer la préparation des communautés et de réduire les pertes humaines et économiques. Pour le Togo, particulièrement attentif à la protection des populations exposées aux aléas climatiques, ces investissements représentent un levier majeur de résilience territoriale.

Toutefois, l'efficacité de ces dispositifs dépend étroitement de la disponibilité des ressources financières. C'est précisément l'une des préoccupations portées par le Togo à Antalya : obtenir des financements climatiques accessibles, prévisibles et adaptés aux besoins réels des pays vulnérables. Au-delà des engagements internationaux, il s'agit de disposer des moyens nécessaires pour transformer les priorités d'adaptation en programmes opérationnels.

Des acquis financiers qui illustrent la dynamique togolaise

Cette démarche commence à se traduire par des résultats concrets. Le 2 juillet 2026, le Fonds vert pour le climat a approuvé le projet de résilience du système sanitaire togolais, pour une valeur globale de 55,9 millions de dollars, dont 42,1 millions de dollars de financement du Fonds. Cet accord constitue un acquis important dans la mobilisation des ressources internationales en faveur de l'adaptation. Il témoigne également de la capacité du Togo à présenter des projets structurants répondant aux exigences des mécanismes internationaux de financement climatique. Le projet demeure toutefois au stade de l'approbation et ne saurait être présenté comme une réalisation achevée.

Parallèlement, le pays dispose d'un portefeuille de 43 projets climatiques évalué à environ 3,97 milliards de dollars. Ce portefeuille traduit l'ampleur des besoins d'investissement identifiés et les ambitions nationales en matière d'adaptation et de transition écologique. Il constitue surtout une base de dialogue avec les partenaires techniques et financiers, les institutions multilatérales et les investisseurs susceptibles d'accompagner leur mise en œuvre. Il importe cependant de distinguer ces besoins de financement des ressources effectivement mobilisées.

La solidarité climatique au service des communautés vulnérables

La question des pertes et dommages occupe également une place importante dans le plaidoyer togolais. Confronté aux conséquences des phénomènes climatiques extrêmes, le pays soutient le renforcement des mécanismes internationaux destinés à accompagner les États et les communautés les plus vulnérables. Dans cette perspective, un projet pilote de résilience des communautés vulnérables, soumis avec l'appui de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), représente une initiative supplémentaire, pour un montant de 25,34 millions d'euros.

Cette démarche rappelle que la justice climatique ne saurait rester une revendication de principe. Elle doit se traduire par des mécanismes financiers capables de soutenir les populations confrontées aux conséquences du dérèglement climatique, tout en leur donnant les moyens de reconstruire et de renforcer durablement leurs capacités de résistance.

Ainsi, à Antalya, le Togo inscrit son action dans une nouvelle dynamique : rapprocher les engagements internationaux des instruments nationaux de financement, de planification et d'exécution. Le Togo Green Fund participe de cette ambition en offrant une perspective de renforcement de la mobilisation et de l'orientation des ressources consacrées à la protection de l'environnement et à l'action climatique.

Au fond, le message porté par le Togo est celui d'une action climatique qui ne se contente plus de constater les vulnérabilités, mais cherche à construire des réponses durables. Anticiper les catastrophes, financer l'adaptation, protéger les communautés et préserver les acquis du développement : autant de priorités qui donnent à la participation togolaise à la COP31 une portée à la fois politique, économique et sociale.

DÉGUERPISSEMENT DES TROTTOIRS ILLÉGALEMENT OCCUPÉS

L'ultime délai de tolérance jusqu'au 15 janvier 2027

La libération du domaine public dans le Grand Lomé va entrer dans une nouvelle phase. Face aux préoccupations exprimées par les commerçants et les autres occupants, le comité ad hoc chargé de lutter contre l'occupation anarchique a décidé d'accorder un ultime délai de tolérance jusqu'au 15 janvier 2027. Cette décision intervient alors que l'échéance initiale était fixée ce vendredi 20 novembre 2026.

Le report traduit une volonté de concilier l'exigence d'ordre urbain avec les réalités sociales et économiques des personnes concernées. Les occupants disposent ainsi de sept semaines supplémentaires pour démonter leurs installations et libérer volontairement les espaces concernés.

Cette démarche privilégie l'organisation et la responsabilisation plutôt que le recours immédiat aux évacuations forcées. Toutefois, cette souplesse ne saurait être interprétée comme un relâchement des exigences.

Le comité maintient une position ferme sur les trottoirs des voies bitumées ou pavées. Leur libération doit être immédiate, sans délai supplémentaire. Cette distinction répond à un impératif de sécurité publique.

Lorsque les trottoirs sont occupés, les piétons sont contraints de circuler sur la chaussée. Les enfants, les personnes âgées et les autres usagers deviennent alors particulièrement exposés aux accidents.

La question du comportement de certains agents municipaux mérite également une attention particulière. Des attitudes inappropriées signalées envers des occupants ne peuvent être justifiées par les impératifs de désencombrement.

L'autorité publique doit faire respecter les règles tout en préservant la dignité des citoyens.

L'expérience des opérations conduites en février 2023 invite par ailleurs à privilégier des solutions durables.

Malgré les précédentes interventions, les étals, hangars et installations diverses avaient progressivement réinvesti les espaces libérés.

Cette fois, l'ambition est de produire des résultats pérennes : améliorer la circulation, réduire les risques d'accident et faciliter l'intervention des services de secours.

Deux exigences doivent donc être clairement retenues :

- Voies publiques : libération volontaire des emprises au plus tard le 15 janvier 2027.

Passé ce délai, les services municipaux procéderont à l'enlèvement des installations restantes.

- Trottoirs des voies bitumées ou pavées : dégagement immédiat, sans période de tolérance supplémentaire.

Au fond, cette opération soulève une question essentielle de gouvernance urbaine : comment concilier les activités économiques, la sécurité des populations et le droit de tous à disposer librement de l'espace public ?

Le comité rappelle à juste titre que les trottoirs et les voies publiques sont des espaces collectifs.

Leur utilisation ne peut se faire au détriment des autres citoyens.

Faire du Grand Lomé un espace urbain mieux organisé ne relève pas uniquement de l'action des autorités.

C'est aussi une responsabilité collective qui exige civisme, discipline et respect des règles communes.

Suite de la page 5

La France demeure ainsi un partenaire important du Togo, tandis que les relations avec la Chine et la Russie connaissent de nouvelles perspectives de développement. Parallèlement, le rapprochement avec la Türkiye participe à l'élargissement du champ des coopérations bilatérales.

Cette ouverture répond à plusieurs impératifs à savoir diversifier les interlocuteurs du Togo, à multiplier les possibilités de mobilisation des investissements, à favoriser les transferts de compétences et de technologies et à renforcer les échanges commerciaux. Elle offre également de nouvelles perspectives de coopération dans des secteurs stratégiques tels que les infrastructures, l'énergie, l'agriculture, l'industrie, la sécurité et la formation.

La rencontre avec le président chinois Xi Jinping, le 13 octobre 2026, à Pékin, a marqué une étape importante dans les relations entre les deux pays. Elle a notamment été consacrée à l'élévation du partenariat sino-togolais au rang de « Communauté d'avenir partagé Chine-Togo à l'ère nouvelle ». Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives de coopération, notamment dans les domaines des infrastructures, de l'industrialisation, de l'agriculture, du commerce et des technologies.

L'entretien avec le Président russe Vladimir Poutine, le 30 octobre 2026, au Kremlin, s'inscrit dans la dynamique de consolidation des relations entre Lomé et Moscou. Les échanges ont permis d'aborder plusieurs secteurs d'intérêt commun, notamment l'énergie, les transports, la logistique, l'agriculture, la géologie et l'éducation. Cette coopération participe à l'élargissement des possibilités de partenariat du Togo avec les acteurs majeurs de la scène internationale.

En marge de la COP31, les échanges avec les autorités turques s'inscrivent dans cette dynamique d'ouverture et de diversification des partenariats. Ils témoignent de la volonté du Togo de consolider ses relations avec Ankara et d'explorer de nouvelles perspectives de coopération dans les domaines économique, commercial, industriel et sécuritaire. Cette démarche participe à l'élargissement du réseau de partenaires du Togo et au renforcement des opportunités de coopération au service des priorités nationales.

Une ouverture internationale qui préserve les marges de manœuvre du Togo

La portée de cette diplomatie agissante du Président Faure Essozimna Gnassingbé réside également dans sa capacité à préserver les marges de manœuvre du Togo dans un contexte international où les grandes puissances développent des stratégies d'influence et de coopération parfois concurrentes.

Dialoguer avec Pékin, Moscou, Paris ou Ankara relève ainsi d'une logique d'ouverture qui permet au Togo de multiplier ses interlocuteurs et d'explorer différentes possibilités de coopération. Il ne s'agit pas de substituer un partenaire à un autre, ni de s'inscrire dans une logique de confrontation entre blocs, mais de construire des relations diversifiées, adaptées aux priorités nationales et aux évolutions du système international.

Du dialogue diplomatique aux opportunités de développement

Au-delà de leur portée politique et symbolique, ces relations sont appelées à se traduire par des résultats concrets. La mobilisation de nouveaux investissements, le développement des infrastructures, l'accès aux technologies, l'ouverture de marchés, le renforcement des capacités nationales et la création d'opportunités économiques constituent autant d'enjeux associés à cette politique.

En définitive, la diplomatie d'ouverture portée par Faure Gnassingbé s'inscrit dans une vision des relations internationales où la pluralité des partenariats constitue un levier d'action et de coopération. En maintenant le dialogue avec les puissances traditionnelles et émergentes, le Togo entend élargir son espace de coopération, renforcer sa présence sur la scène internationale et faire valoir ses intérêts dans un monde en profonde mutation.

ATTIRER LES INDUSTRIES AU-DELÀ DE LOMÉ,

Le pari des Zones économiques spéciales

Des productions agricoles aux ressources humaines, les régions disposent de plusieurs atouts pour accueillir de nouvelles activités industrielles. À travers les Zones économiques spéciales (ZES), le Togo cherche à transformer ces potentialités en investissements, en emplois et en nouvelles sources de richesse.

Le 22 octobre 2026 en Conseil des ministres, il a été adopté un projet de loi portant régime des Zones économiques spéciales (ZES). L'enjeu est de consolider les acquis industriels et de faire émerger de nouveaux pôles de production en dehors du Grand Lomé.

Si le nouveau cadre entend renforcer l'attractivité du pays, son efficacité dépendra de sa capacité à attirer des investisseurs, à soutenir les entreprises locales et à produire des résultats mesurables pour la population.

Des zones franches qui pèsent déjà dans l'économie

Institué en 1989 et réformé par la loi n° 2011-018 du 24 juin 2011, le régime de la zone franche industrielle constitue, depuis plusieurs décennies, un instrument de la politique d'industrialisation du Togo. Selon les données présentées en mars 2026, le régime de la zone franche avait enregistré 425,664 milliards de francs CFA d'investissements cumulés à fin 2024, soit 7 % du produit intérieur brut (PIB).

Le pays comptait également 141 entreprises, dont 91 étaient encore en activité sous le statut de la zone franche. Ces entreprises ont contribué à la création de 18 903 emplois nationaux.

Ces données illustrent le poids acquis par la zone franche dans l'économie togolaise ainsi que son potentiel de création d'emplois. Cependant, le gouvernement estime que le dispositif actuel ne répond plus suffisamment aux nouvelles ambitions industrielles du pays.

Pourquoi réformer le régime des zones franches ?

Malgré les investissements réalisés et les emplois générés, les activités industrielles restent fortement concentrées dans le Grand Lomé. Les liens entre les entreprises bénéficiant des avantages du régime et le tissu économique national demeurent également insuffisants.

Le projet de loi adopté le 22 octobre 2026 vise donc à corriger ces déséquilibres. Il prévoit notamment une diversification des types de zones économiques spéciales, une répartition géographique plus équilibrée des investissements et des avantages adaptés à la localisation des projets.

L'objectif est de passer d'un système conçu pour soutenir les entreprises exportatrices à un cadre plus large, capable de stimuler l'industrialisation, la transformation locale des ressources et le développement économique des différentes régions.

La modernisation du cadre juridique ne suffit pas, à elle seule, à déplacer les investissements. Pour convaincre les industriels de s'installer à l'intérieur du pays, le Togo devra proposer des avantages économiques concrets, adaptés aux contraintes de chaque région.

Des incitations fiscales

La fiscalité constitue l'un des principaux leviers utilisés par les États pour attirer les entreprises et orienter leurs décisions d'implantation. Dans cette logique, le projet togolais relatif aux ZES prévoit une modulation des avantages en fonction de la localisation des projets.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les crédits d'impôt prévus par le dispositif étudié pouvaient atteindre 30 % dans la région des Savanes, contre 10 % dans la région maritime.

Les projets implantés dans les régions moins favorisées pouvaient également bénéficier d'avantages sur une durée plus longue. L'objectif est de rendre les territoires les moins industrialisés plus attractifs pour les investisseurs, en tenant compte de leurs besoins et de leurs contraintes.

Cette orientation va ouvrir de nouvelles perspectives aux régions disposant de matières premières agricoles, de ressources minières ou d'un potentiel de développement industriel.

Kara, Agbélouvé..., de nouveaux pôles industriels en perspective

En avril 2026, le Togo a signé un accord avec un partenaire chinois afin de poser les bases d'un futur parc industriel à Kara. Plusieurs secteurs sont visés, notamment l'agroalimentaire, les énergies renouvelables et les équipements électriques. À Agbélouvé, un parc éco-industriel est également en gestation. Présenté en 2020, ce projet multisectoriel était évalué à 32,28 milliards de francs CFA, pour une superficie envisagée de 1 000 hectares.

Au-delà de ces deux sites, les régions des Plateaux, de la Kara, de la Centrale et des Savanes disposent de productions agricoles susceptibles de soutenir de nouvelles activités industrielles pour transformer les matières premières localement plutôt que de les exporter à l'état brut. En misant sur les Zones économiques spéciales, le Togo cherche ainsi à attirer les investisseurs dans les régions, à créer des emplois et à réduire les inégalités territoriales. Le défi est désormais de concrétiser ces ambitions à travers des projets industriels capables de générer des retombées tangibles pour les populations.



OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

7 CHOSES A SAVOIR SUR LES IMPOTS



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

1 L'impôt, qu'est-ce que c'est ?



*L'impôt est une contribution **obligatoire** versée par les citoyens à l'Etat pour **financer les dépenses publiques (écoles, hôpitaux, routes, sécurité...)***



*C'est la **contribution de chacun au développement** du pays.*

2 Les différents types d'impôts

Il existe plusieurs types d'impôts. En voici quelques exemples :



Impôt sur les revenus : *payé sur le salaire ou les bénéfices*



TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) : *Pour tout achat, la TVA est incluse dans le prix*



Taxe foncière : *sur les terrains ou les bâtiments.*



Impôt sur les sociétés : *payé par les entreprises.*

Tous ces impôts participent au fonctionnement de l'Etat. Leur instauration, leur calcul, leur perception et leur contrôle sont encadrés par le Code Général des Impôts et la Loi des Finances votés à l'Assemblée Nationale.

3 Qui doit payer les impôts ?



Travailleurs indépendants : artisans, commercants, professions libérales



Travailleurs salariés, Fonctionnaires, Proriétaires de terrains ou d'immeubles



Les entreprises, les administrations publiques, les organisations à but non lucratif, les associations...



Les consommateurs

Nous sommes tous concernés par l'impôt : que ce soit directement (revenus, entreprises) ou indirectement (TVA sur les achats).

4 Qui collecte les impôts ?



L'Office Togolais des Recettes (OTR) est une institution publique créée pour assurer la collecte efficace des impôts et taxes au Togo.



L'OTR a pour missions principales :

- *la mobilisation des ressources fiscales et douanières ;*
- *la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;*
- *la modernisation des services fiscaux et*
- *la promotion du civisme fiscal.*

Son objectif est d'assurer une collecte transparente, équitable et de contribuer au développement socio-économique du Togo.

5 Où vont nos impôts collectés ?

L'argent que vous payez sous forme d'impôt est versé au Trésor Public, qui est la caisse centrale de l'Etat.



Le Contribuable
Citoyen, commercant, entreprise... etc. déclare ses activités et revenus, puis paie ses impôts à



L'administration fiscale
Elle collecte les impôts et taxes, contrôle les déclarations et veille à la conformité fiscale.



La caisse de l'Etat
L'OTR reverse l'argent collecté au Trésor Public, qui l'utilise pour financer les écoles, hôpitaux, routes, payer les fonctionnaires, soutenir les projets de développement.

6 Pourquoi payer ses impôts ?

Les impôts sont utilisés pour financer les dépenses publiques, notamment dans :

L'éducation



Salaires des enseignants, construction d'écoles, fournitures pédagogiques

Les infrastructures



Construction de routes, ponts, écoles, hôpitaux, réseaux d'eau et d'électricité

Les services publics



Fonctionnement des ministères, préfectures, mairies, gestion des déchets, reboisement, protection des ressources naturelles

La santé



Assurance maladie universelle, équipements médicaux, hôpitaux publics, salaires du personnel soignant

La sécurité



Maintien de l'ordre, protection des citoyens, lutte contre la criminalité, défense du territoire, sécurité aux frontières, soutien en cas de crise.

La culture



Musées, bibliothèques, centres culturels, festivals, stades, terrains de jeux, soutien aux fédérations sportives, maisons des jeunes.

7 Comment avoir les vraies informations sur les impôts ?

